



HAL
open science

Les pratiques religieuses d'une société politisée

Laurence Croq, Nicolas Lyon-Caen

► **To cite this version:**

Laurence Croq, Nicolas Lyon-Caen. Les pratiques religieuses d'une société politisée. Histoire urbaine, 2021, La Religion des Parisiens XIIIe-XVIIIe siècles, 60, pp.145-163. <10.3917/rhu.060.0147>. <hal-03352077>

HAL Id: hal-03352077

<https://hal.science/hal-03352077v1>

Submitted on 23 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Les pratiques religieuses d'une société politisée : Paris au temps du second jansénisme

Résumés : Le XVIII^e siècle parisien incarne depuis longtemps un modèle précoce d'affaiblissement du catholicisme. Ce papier rouvre le dossier grâce à l'examen approfondi et contextualisé des pratiques religieuses des habitants de la capitale. Celles-ci s'intègrent en général dans le cadre ordinaire de la paroisse, même si les écarts à la norme ne sont pas rares. Ils dépendent bien sûr des identités sociales. Mais les gestes du croire se polarisent surtout sous l'effet de la querelle janséniste réouverte par la bulle *Unigenitus* (1713) : tant les jansénistes que leurs antagonistes dévots ont leurs prêtres, leurs lieux sacrés, leurs saints. La mobilité des pôles du sacré n'est ainsi guère moins forte au temps des Lumières qu'auparavant.

Scholars have long considered the eighteenth century Paris as an early model of de-Christianization. This paper aims to reexamine this scheme by describing in their frame of context the religious practices of Parisians. These practices generally fall within the framework of the parish and parish factories, although deviations from the norm are not uncommon. Of course, they depend on social identities. But above all, the Jansenist quarrel, due to the consequences of the apostolic constitution *Unigenitus* (1713), gives meaning to the gestures of belief. Both the Jansenists and their antagonists, the *dévots*, have their own priests, their own sacred places, their own saints. In the Age of Enlightenment, the mobility of the catholic religion remains as strong as ever.

Alors en émigration, l'ancien parlementaire Robert de Saint-Vincent se souvient avec émotion des noces de son aînée. « Le mariage se fit à Saint-Cosme, ma paroisse, le 12 mai 1778 ; [il] s'était célébré avec une pompe et une magnificence qui avaient beaucoup étonné plusieurs de mes ennemis et de mes jaloux »¹. Loin de rechercher la discrétion et l'intimité dans un mariage à la campagne comme bien des nobles, Robert de Saint-Vincent marie sa fille dans sa paroisse urbaine². Ce choix prend en partie sa source dans l'enracinement local du magistrat : il habite sa maison natale, bien de famille depuis 1599, et il a été premier marguillier d'une paroisse dont l'église abrite les tombes de nombre de ses parents ; à l'occasion, il suit la messe au couvent des Cordeliers, ses voisins. À une époque où les nobles sont souvent locataires de leur demeure, et plus attirés par les sociabilités métropolitaines que par les fréquentations de quartier, ses choix sont singuliers³. Le plaisir de la publication de la puissance sociale à travers ces rites de passage peut en outre surprendre, de la part d'un homme réputé pour son austérité et son jansénisme. Mais il a des fondements politiques : Robert de Saint-Vincent est rentré d'un dur exil en Auvergne trois ans auparavant.

Cet exemple invite à rouvrir le dossier des pratiques religieuses des Parisiens au temps

¹ Monique Cottret, Valérie Guitienne-Mürger et Nicolas Lyon-Caen, *Un magistrat janséniste du siècle des Lumières à l'Émigration, Pierre-Augustin Robert de Saint-Vincent*, Bordeaux, Presses univ. de Bordeaux, 2012, p. 558-559.

² Denise Turrel, « Les mariages de nuit : les rituels nuptiaux dans les villes du XVII^e siècle », *Dix-septième siècle*, 2009/3, 244, p. 523-533.

³ Natacha Coquery, *L'hôtel aristocratique. Le marché du luxe à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998 ; Mathieu Marraud, *La noblesse de Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Le Seuil, 2000.

des Lumières sous l'angle de la « prise de parti »⁴. Il y a quarante ans, Pierre Chaunu et son équipe avaient utilisé essentiellement des testaments pour avancer l'hypothèse de la déchristianisation précoce de la capitale⁵. L'éventail des sources s'est depuis élargi et le paradigme de la déchristianisation a été relayé par ceux de la sécularisation, au sens de séparation des sphères profane et sacrée et de renforcement de la seconde, ou de l'individualisation des pratiques, grâce aux efforts toujours renouvelés des historiens pour penser la nature de la transition du XVIII^e siècle⁶. Ce papier s'inscrit dans leur continuité tout en ouvrant le champ de l'analyse à une perspective d'histoire sociale du religieux⁷. Il postule que les gestes de dévotion ne prennent sens qu'en les croisant avec des informations sur les identités personnelle et familiale des acteurs : milieu social, genre, enracinement ou mobilité, spiritualité conformiste ou militante, etc. Un même geste peut donc revêtir des significations différentes selon le profil des fidèles, d'autant qu'ils s'insèrent dans un espace où la multiplicité de l'offre semble défier toute description d'habitudes collectives. La capitale compte en effet une cinquantaine de paroisses, des dizaines de collégiales et de couvents et un grand nombre de chapelles contrôlées par des communautés professionnelles et des confréries sans oublier celles des hôtels particuliers.

Surtout, l'attraction des différents pôles du sacré est remodelée au cours du siècle sous l'effet de la crise du « second jansénisme » qui démarre avec la promulgation de la bulle *Unigenitus* en 1713. Les jésuites, qui la soutiennent, sont d'abord proscrits, puis, à partir des années 1730, c'est le mouvement inverse : les archevêques de Paris poursuivent les clercs opposés à la bulle. Ces pressions épargnent sans doute une masse de conformistes, mais ils contribuent à polariser les fidèles désireux de s'engager. D'un côté, une forte minorité janséniste, bien implantée dans la magistrature parlementaire, la bourgeoisie marchande et les notables, et bien connue grâce à des travaux récents⁸. De l'autre, une petite minorité de

⁴François Joseph Ruggiu, « Pour une histoire de l'engagement civique au XVIII^e siècle », *Histoire urbaine*, 19, août 2007, p. 145-164.

⁵Pierre Chaunu, *La mort à Paris, XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1978 ; Pierre Chaunu, Madeleine Foisil, Françoise de Noirfontaine, *Le basculement religieux de Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1998.

⁶David Garrioch, « La sécularisation précoce de Paris au dix-huitième siècle », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, 12, 2005, p. 35-75 ; Philippe Martin, *Une religion des livres (1640-1850)*, Paris, Le Cerf, 2003 ; Gaël Rideau, *De la Religion de tous à la religion de chacun. Croire et pratiquer à Orléans au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2009 ; Louis Châtellier (dir.), *Religions en transition dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000.

⁷Laurence Croq et David Garrioch, « Introduction : pour une histoire sociale du religieux, les formes d'incorporation religieuse des sociétés modernes », L. Croq et D. Garrioch (dir.), *La religion vécue. Les laïcs dans l'Europe moderne*, Rennes, PUR, 2013, p. 9-24.

⁸David Garrioch, *The Formation of the Parisian Bourgeoisie, 1690-1830*, Cambridge, Harvard University Press, 1996 ; Nicolas Lyon-Caen, *La Boîte à Perrette. Le jansénisme parisien au XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 2010. Plus généralement : Monique Cottret, *Histoire du jansénisme, XVII^e-XIX^e siècle*, Paris, Perrin, 2016 ; Catherine Maire, *De la cause de Dieu à la cause de la nation. Le jansénisme au XVIII^e siècle*, 1998, et Dale Van Kley, *Les origines religieuses de la Révolution française (1560-1791)*, Paris, Le Seuil, 2002 qui envisage aussi la

« dévots ». Ils ne forment en aucun cas un parti, et leur sociologie présente moins d'unité que celle du milieu janséniste : magistrats du Grand Conseil et de la chambre des Comptes, officiers moyens de justice ou avocats, acteurs de la centralisation monarchique (subdélégués et secrétaires d'intendances). Mais ils partagent des valeurs spirituelles (forte hostilité au jansénisme, pratique de la fréquente communion, proximité avec le clergé acceptant la bulle, voire avec les jésuites⁹) et politiques. Ils sont hostiles au Parlement et soutiennent fréquemment la réforme du chancelier Maupeou¹⁰. Cette réforme judiciaire des années 1771-1774 qui a vu le renvoi des magistrats des cours souveraines — dont Robert de Saint-Vincent — au profit d'une organisation étroitement inféodée au monarque, a eu aussi une résonance religieuse : elle a permis le retour à Paris des prêtres bannis par le Parlement et alimenté les rumeurs de retour des jésuites, bannis du ressort du Parlement en 1762. Réseaux spirituels et sociabilités politiques se recoupent ainsi, les fidèles parvenant à exprimer de véritables préférences¹¹.

On cherchera donc à reconstruire des régularités dans les comportements quotidiens des Parisiens des milieux populaires, bourgeois et nobles, en envisageant trois dimensions. Tout d'abord les lieux des cérémonies liées aux cycles de vie (mariage, sépulture, etc.), en incluant couvents et paroisse de campagne. Mais ce choix spatial recouvre aussi celui de l'intermédiaire humain du sacré. Dans un second temps, l'enquête se tournera donc vers les prêtres qui officient dans les cérémonies des Parisiens. Enfin on s'interrogera sur les dévotions partagées et celles qui sont clivantes.

structuration politique du monde dévot.

⁹Bernard Hours, *Louis XV et sa cour*, Paris, PUF, 2002 ; Id., *La vertu et le secret. Le dauphin, fils de Louis XV*, Paris, Honoré Champion, 2006 ; Taeko Yamamoto, « La Congrégation des Messieurs de la maison des jésuites de Paris au XVIII^e siècle: déclin ou mutation ? », dans S. Brunet (dir.), *Les dévots de France de la Sainte Ligue aux Lumières. Militance et réseaux*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, p. 108. Pour une comparaison, voir Olivier Chaline, *Godart de Belbeuf, le Parlement, le Roi et les Normands*, Luneray, Bertout, 1996 et Id., « Familles parlementaires, familles dévotes, Rennes au XVIII^e siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 114, 2007, p. 89-130.

¹⁰De même à Grenoble, « la plupart des magistrats congréganistes », c'est-à-dire membre d'une congrégation jésuite, sont restés magistrats dans le parlement dûment épuré par Maupeou. Clarisse Coulomb, « Des parlementaires dévots. L'exemple de Grenoble au XVIII^e siècle », dans O. Chaline, (dir.), *Les Parlements et la vie de la cité, XVI^e - XVIII^e siècle*, Rouen, Presses Universitaires de Rouen, 2004, p. 301-321, part. p. 319.

¹¹Laurence Croq, « Pour ou contre les parlements : genèse des engagements révolutionnaires des bourgeois parisiens », dans C. Dolan (dir.), *Les pratiques politiques dans les villes françaises d'Ancien Régime. Communauté, citoyenneté et localité*, Rennes, PUR, 2018, p. 183-206 ; Ead., « Jansénistes et antijansénistes parisiens en Révolution », dans C. Galland (dir.), *Histoires croisées. Politique, religion et culture du Moyen Âge aux Lumières. Études offertes à Monique Cottret*, Nanterre, Presses univ. de Nanterre, 2019, p. 543-560.

Des différents lieux de la vie sacramentelle

LA PAROISSE URBAINE

Au XVIII^e siècle, le caractère structurant des paroisses qui a été renforcé par les demandes épiscopales est très net¹². Les paroisses forment en effet le cadre légal et donc normal de l'administration des sacrements. Leurs droits, autrefois contestés par les couvents, sont désormais mieux reconnus. Les fidèles doivent communier à Pâques et faire baptiser leurs enfants dans la paroisse de leur domicile, et faire bénir leur mariage dans celle de la future épouse. Le corps d'un défunt doit être inhumé dans la paroisse de son décès, ou du moins y être présenté. Cette répartition qui s'impose *a priori* aux fidèles est généralement respectée. La grande majorité des testateurs demandent ainsi à être inhumés là où ils décèderont, ne serait-ce que pour des raisons économiques : si l'enterrement a lieu ailleurs, le corps doit d'abord être présenté dans l'église de la paroisse du décès, et les frais funéraires comprennent une double rémunération. En 1753, le coût de l'inhumation du maître des Comptes Pierre-Edme Galland comprend la somme versée au receveur du St-Sépulcre (142,5 lt) mais également celle de 812 lt remis au receveur des convois de la paroisse St-Gervais sur laquelle il est mort¹³. La délocalisation d'un mariage, qui n'augmente pas, semble-t-il, son coût, est plus courante : celui du peintre Greuze en 1759 aurait dû avoir lieu à St-Benoît, mais le curé a accepté qu'il soit célébré dans la paroisse voisine de St-Martin-au-Cloître¹⁴.

Les écarts à la norme sont souvent imputables aux identités sociales. La paroisse est en effet fréquentée irrégulièrement par la noblesse et les milieux populaires. Pour les fêtes de Pâques en 1764, Geneviève Randon de Malboissière, fille d'un financier de petite noblesse, suit ainsi plusieurs offices : le jeudi elle se rend au couvent de la Merci, le lendemain elle va d'abord à sa paroisse de St-Jean-en-Grève, puis aux Blancs-Manteaux¹⁵. Les familles qui ont hérité d'une chapelle profitent encore de leurs droits : Mlle Randon assiste parfois à la messe

¹²C'est par exemple très net pour les processions : Jean-Louis Boscardin, « Le parcours du sacré dans le centre de Paris au XVIII^e siècle : une approche quantitative et typologique », *Sources. Travaux historiques*, 1997, 51-52, p. 115-136 ; Annick Pardailhé-Galabrun, « Les déplacements des Parisiens dans la ville aux XVII^e et XVIII^e siècles. Un essai de problématique », *Histoire, économie et société*, 1983, n°2, p. 205-253.

¹³AN, MC, CXII 568, 10 septembre 1756, comptes d'exécution test. de P.-E. Galland, baron d'Etrepagny. Laurence Croq, « Le dernier hommage. La comptabilité des frais funéraires et du deuil dans la société parisienne aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Histoire & mesure*, 2012/1, XXVII, p. 161-214.

¹⁴Eugène Piot, *État-civil de quelques artistes français extrait des registres des paroisses des anciennes archives de Paris*, Paris, Librairie Pagnerre, 1873, p. 54-55.

¹⁵*Lettres de Geneviève de Malboissière à Adélaïde Méliand, 1761-1766*, comte de Luppé (éd.), Paris, Champion, 1925, p. 84, 355 et 393. Isabelle Brian, *Prêcher à Paris sous l'Ancien Régime, XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Classiques Garnier, 2014 a mis en lumière cette mobilité des auditoires.

dans la chapelle de son amie et voisine, Angélique-Adélaïde Méliand. Mais à la fin du siècle, une famille nouvellement établie dans une paroisse ne peut guère espérer s'approprier une chapelle : celle-ci lui sera seulement louée par la fabrique pour quelques années, sans droit d'inhumation. La suppression des bancs familiaux, remplacés par des chaises louées ponctuellement, ne permet plus aux nobles de s'isoler pendant les offices¹⁶. Les difficultés à construire une distinction forte dans la paroisse les conduit à délocaliser leurs cérémonies là où l'expression de leur rang et de leur domination sociale ne souffrira pas de contestation.

Si les nobles donnent le sentiment de fuir leur paroisse, les gens du peuple en sont eux plutôt rejetés : l'établissement des chaises payantes les repousse loin du chœur, contraignant ouvriers et domestiques à écouter la messe du dimanche tôt le matin¹⁷. Le coût élevé des frais funéraires, dont se plaignent les Parisiens ordinaires comme Ménétra, empêche fréquemment les familles d'offrir à leurs défunts une sépulture individuelle : les corps des hommes et des femmes du peuple sont ensevelis dans les fosses communes des cimetières paroissiaux ou, en cas de décès à l'Hôtel-Dieu, du cimetière de Clamart¹⁸.

Dans le même temps, le caractère bourgeois des églises paroissiales devient de plus en plus marqué. Les grands bourgeois (marchands des Six corps et notaires surtout) y ont toujours été importants, obtenant banc et sépulture sous le pavé pour récompense de leurs services. Au XVIII^e siècle, c'est en tant que marguilliers qu'ils accroissent leur pouvoir collectif qui se traduit visuellement par la construction de grands bancs d'œuvre. La petite bourgeoisie, qui n'avait accès guère aux bancs et aux sépultures sous le pavé, se fait aussi plus présente : la monétarisation de l'accès aux sièges lui permet d'être assise pendant les offices, et grâce aux caves collectives installées dans le sous-sol, elle peut inhumer ses défunts dans l'église. Encore toute la bourgeoisie n'est-elle pas à l'aise avec ces normes. Certains demandent à être inhumés au cimetière, bourgeois déclassés et déshonorés à la suite d'une faillite. Mais cette aspiration ressort aussi du registre de la dévotion pour le commissaire de police Louis-Pierre Regnard, surnommé « le commissaire de la Constitution » à cause du zèle avec lequel il pourchasse les jansénistes. Il demande à être enterré « sans pompe ni tenture dans le petit cimetière à l'endroit où est la tombe », de ses oncles ; son fils, conseiller au Châtelet, le fera placer dans l'église de St-Séverin, indice que les héritiers ne se sentent pas

¹⁶ Laurence Croq et Nicolas Lyon-Caen, « Le rang et la fonction. Les marguilliers des fabriques parisiennes à l'époque moderne », dans A. Bonzon, P. Guignet et M. Venard (dir.), *La paroisse urbaine du Moyen Âge à l'époque contemporaine*, Paris, Le Cerf, 2014, p. 199-244.

¹⁷ Jean Bruté, *Lettre d'un curé de Paris à un de ses amis sur la suppression des bancs dans les églises paroissiales*, Paris, Desprez, 1752.

¹⁸ Daniel Roche, « La religion d'un homme ordinaire : l'exemple d'un artisan parisien au XVIII^e siècle », *Histoire sociale, sensibilités collectives et mentalités. Mélanges Robert Mandrou*, Paris, PUF, 1985, p. 263-273.

toujours tenus par le contenu des testaments¹⁹. La rupture avec la norme est forte. Regnard renonce à une sépulture digne de sa condition, prenant acte de son exclusion de la bourgeoisie locale philojanséniste et évitant de côtoyer *post-mortem* ses pairs du quartier. L'indignité associée à une telle sépulture est toutefois relative, les cimetières étant divisés spatialement et socialement en plusieurs entités : « petit cimetière », « cimetière des riches », etc. Et pour des puissants, ce choix peut même signaler une humilité ostentatoire : le magistrat André Brochant du Breuil, janséniste affiché, demande à rejoindre son épouse au cimetière de St-André-des-Arts²⁰. Ces espaces communs sont néanmoins de plus en plus délaissés par les élites bien avant leur fermeture et leur transfert vers la périphérie²¹.

LES COUVENTS

Le second XVIII^e siècle passe à juste titre pour un temps de rejet des couvents : l'abbaye de Traisnel n'est ainsi plus « comme la deuxième maison des d'Argenson »²². Mais une partie des Parisiens tirent encore profit de la multiplicité de l'offre des établissements réguliers. Ceux qui sont spécialisés dans l'éducation des jeunes filles nobles sont toujours recherchés, même si leur séjour devient plus court²³. Rares sont les filles qui vivent encore au couvent au moment de leur mariage. C'est pourtant le cas de Geneviève-Victoire Le Jay, fille d'un notaire failli, qui demeure au couvent des Miramiones avant ses noces en 1784. Mais elle appartient justement à une famille dévote : en 1791, sa sœur, Michelle-Sophie, et sa tante maternelle, Félicité Deshayes, s'associent à Marie-Adélaïde Champion de Cicé et à l'ex-jésuite Picot de Clorivière pour fonder la congrégation de la Société des Filles de Marie²⁴.

Les couvents proposent aussi leurs locaux aux confréries. Les artisans les apprécient d'autant plus que les fabriques tendent à les marginaliser²⁵. Cet accueil donne parfois lieu à une concurrence : en 1724, la confrérie de bouchers qui siégeait au Saint-Sépulcre déménage au couvent de la Merci qui propose un tarif apparemment attractif de 450 lt par an²⁶. Comme

19^{AN}, MC, C, 620, 25 février 1755, testament et *ibid.*, PL6/756 placard de décès de Louis Pierre Regnard.

20^{AN}, MC, LVII, 540, 18 août 1778, dépôt du testament olographe rédigé le 18 juillet 1776.

21^{Madeleine Foisil}, « Les attitudes devant la mort au XVIII^e siècle. Sépultures et suppression des sépultures dans le cimetière parisien des Saints-Innocents », *Revue historique*, 251, 1974, p. 303-330.

22 ^{Yves Combeau}, *Le comte d'Argenson, 1696-1764. Ministre de Louis XV*, Paris, École nationale des chartes, 1999, p. 32.

23^{Martine Sonnet}, *L'éducation des filles au temps des Lumières*, Paris, Le Cerf, 1987.

24^{L'acte de mariage d'Amand Constant Tellier et Michèle Sophie Lejay du 17 août 1784 est reproduit dans Amédée Piette}, « Tellier (Amant-Constant). Député à la Convention pour le département de l'Aisne », *Bulletin de la Société académique de Laon*, 18, 1870, p. 32-33 ; André Rayez, *Formes modernes de vie consacrée, Ad. de Cicé et P. de Clorivière*, Paris, Beauchesne, 1966, p. 402.

25 ^{David Garrioch}, « Les confréries religieuses, espaces d'autonomie laïque à Paris au XVIII^e siècle », dans L. Croq et D. Garrioch (dir.), *La religion vécue, op. cit.*, p. 149-163.

26^{AN}, MC, LXXXVIII, 489, 24 septembre 1724, accord ; David Garrioch « Confréries de métier et corporations à Paris (XVII^e-XVIII^e siècles) », *RHMC*, 2018, 65-1, p. 95-117 ; Mathieu Marraud, « La confrérie dans

les artisans, les commissaires au Châtelet et les auxiliaires de la justice (procureurs, greffiers, etc), exclus de la direction des fabriques, recourent aussi volontiers aux couvents pour faire célébrer des bouts de l'an, quand les marchands bourgeois confient tous les moments de leur vie religieuse à leur paroisse :treize établissements, en majorité masculins, ont ainsi accueilli 19 services de bout de l'an pour 22 parents de commissaires de police²⁷.

Si aucun mariage dans un couvent n'est connu après 1750, les avis de décès publiés dans les journaux livrent des noms de ceux qui s'y font inhumer. Les raisons de ce choix n'ont pas besoin d'être explicitées si le monastère abrite le caveau familial. Mais il s'agit fréquemment d'une première inhumation, tant l'individualisation des choix est courante, de même qu'une relative indifférenciation, comme si tous avaient le même degré de sacralité. Le dévot Maignan de Savigny, ancien conseiller en l'Amirauté, hésite ainsi entre plusieurs lieux de sépulture équivalents : il voudrait être enterré dans le couvent de Ste-Aure, ou à défaut dans le cimetière du couvent, ou encore

« dans l'église ou le cimetière des religieuses de l'Ave Maria de Paris rue des Barres, ou dans la sepulture des religieuses de St Michel de la rue des Postes ou dans celle de Mrs du seminaire du St-Esprit ou dans celle de Mrs les Eudistes dans la même rue des Postes [...] dans leur chapelle ou cimetière [...], sinon dans celle des ermites du Mont Valerien ou de Senard ou de Grosbois, surtout si je décédais dans l'un de ces ermitages, ou si le transport de mon corps hors de Paris est trop difficile ou trop coûteux dans le cimetiere de ma paroisse actuelle de St-Nicolas du Chardonnet, ou enfin dans la nef de la basse Sainte Chapelle au bas de l'autel qui est à gauche en entrant le plus près de la grille aux pieds ou à côté du lieu où ont été inhumés en 1721/1731/1752 et 1760 ma mère, ma grand mère Domilliers, ma sœur Madame de La Monnoie et mon père ou enfin dans le cimetiere du lieu ou je décederois s'il étoit éloigné de Paris de plus de six à sept lieues ».²⁸

LA BANLIEUE

Les élites peuvent enfin profiter des opportunités de la banlieue. En 1783, c'est pour protéger la réputation de son épouse et par peur du charivari qu'un marchand mercier, ancien marguillier de St-Jacques de la Boucherie, se marie en secondes noces à St-Germain-de-Vitry, paroisse de sa maison de campagne. C'est qu'il épouse l'ancienne fille de boutique d'un

le métier. Spirituel et temporel corporatifs à Paris aux XVII^e-XVIII^e siècles », *RHMC*, 2018, 65-1, p. 118-143.

²⁷ Laurence Croq, « Policiers et bourgeois, les commissaires au Châtelet de Paris au XVIII^e siècle », dans P. Bastien (ed.), *Police, Policing and Urban sociability in Eighteenth-Century Paris*, à paraître.

²⁸ AN, MC, XX, 744, 24 février 1790, dépôt du testament de François-Anselme Maignan de Savigny, commencé le 13 juin 1780.

marchand failli, soupçonnée par l'opinion publique de détournements de fonds²⁹.

Les inhumations à la campagne emportent elles aussi des enjeux complexes, parfois fruits du hasard : elles peuvent ainsi tenir à une résidence estivale. Si le temps est clément, les magistrats du Parlement qui sont en vacances de Pâques à la Saint-Martin hésitent à revenir en ville : en 1766, le curé de St-Gervais attribue à la prolongation de la belle saison le décès d'un nombre non négligeable de ses paroissiens hors de Paris, ce qui a réduit son casuel³⁰. L'inhumation extérieure peut aussi être choisie. Jusqu'à la fin des années 1770, elle permet d'éviter la cave collective au profit d'une sépulture bien identifiée munie d'une épitaphe. L'ordonnance de 1776 met fin à ce régime, sauf pour les détenteurs d'une chapelle. De fait, c'est une pratique quasi exclusivement nobiliaire, témoignant de l'attachement porté à la sépulture lignagère : les Nicolai, premiers présidents de la chambre des Comptes, se font enterrer dans leur seigneurie de Goussainville³¹. Les exemples dans la bourgeoisie sont plus rares et paraissent imputables à un choix de proximité familiale. La mort en banlieue permet à certains de mourir près de leur fils prêtre : le bonnetier Jumel décède à Houilles, où son fils est curé et lui cède même son droit à la sépulture dans le chœur de l'église paroissiale³².

Du choix au rejet du prêtre

ALLER VOIR AILLEURS

Si de nombreux gestes de piété peuvent être accomplis sans le clergé, la vie spirituelle des Parisiens dépend à l'évidence aussi des intercesseurs cléricaux. Pour l'administration des sacrements, l'indispensable prêtre doit en théorie faire partie du clergé paroissial mais l'abondance des effectifs, assistants du desservant ou simples habitués, offre en pratique une certaine marge de manœuvre. Et choisir un prêtre, c'est aussi parfois s'engager en prenant position face à des directives officielles : nombre d'« appelants » ont été interdits par l'archevêque quand, de l'autre bord, les prêtres favorables à la bulle ont souvent été bannis par le Parlement s'ils ont refusé les derniers sacrements à un mourant. La majorité des prêtres essaie de se situer entre ces deux extrêmes, tiraillés entre des impératifs contradictoires : respecter les injonctions de l'archevêque et répondre à la demande sociale de tolérance.

Il existe ainsi toute une gamme d'accommodements pour échapper au clergé local

²⁹ S.-P. Hardy, *Mes loisirs*, op. cit., t. 8, à paraître, 23 septembre 1783.

³⁰ AN, S 7493, 13 octobre 1762, lettre du curé de St-Gervais.

³¹ Arthur Douilly, *La Mort chez les Nicolai. Discours et espaces de la mort dans une famille de la haute robe parisienne au XVIII^e siècle*, mémoire de master, L. Croq dir., Université Paris Nanterre, juin 2019.

³² Arch. dép. Yvelines, 2087400, registre paroissial de Houilles 1771-1785, vues 297-298/303, 21 octobre 1785, inhumation de Charles Jumel, ancien marchand bonnetier à Paris.

paroissial. Le choix d'un régulier est pratique pour ceux qui ne fréquentent pas régulièrement leur paroisse : en 1765, le vitrier Ménétra se procure le certificat de confession nécessaire à la célébration de son mariage en l'achetant 3 lt et quelques bouteilles de vin à un récollet³³. Plus généralement, ce choix répond à des affinités familiales ou spirituelles. Comme les fidèles, les ecclésiastiques parisiens sont ou bien nés en province ou bien Parisiens d'origine, vivant alors près des leurs³⁴. Une partie des Parisiens peut de la sorte recourir aux services d'un prêtre de famille pour célébrer les mariages, avec la permission du curé qui aurait dû officier. Le fait est avéré dans quelques familles de la grande noblesse. En 1779 et 1788, c'est dans la chapelle de l'hôtel des Lamoignon que M^{gr} de la Luzerne, évêque de Langres, marie ses cousines, filles de Marie-Elisabeth Berryer et de Chrétien François de Lamoignon. Or ce dernier est l'auteur en 1788 de la dernière réforme judiciaire de l'Ancien Régime, réforme d'esprit antiparlementaire qu'il a entreprise avec l'aide de plusieurs conseillers dont l'abbé Maury³⁵ ; sous l'Empire, sa fille cadette, la comtesse de Champlâtreux, devient mère Saint-Louis et fonde la congrégation des sœurs de la Charité de Saint-Louis³⁶. Mais la pratique de la bénédiction nuptiale par un prêtre de famille se retrouve à des niveaux plus modestes : en 1773 Marie-Julie Lottin, fille de libraire, est mariée par son oncle, l'abbé Lottin, sacristain de St-Séverin ; en 1780 Manon Phlipon est unie à Jean-Marie Roland par son oncle maternel, l'abbé Bimont, ancien prêtre de la paroisse St-Barthélemy devenu chanoine de Vincennes³⁷.

Les Parisiens qui choisissent un prêtre pour le faire officier en dehors de leur paroisse se singularisent. Ces déplacements entrent généralement en résonance avec leur parcours politique. Un administrateur de l'hôpital général, imposé par l'archevêque en 1749 après son coup de force en faveur de Mme de Moysan, fait ainsi marier sa fille à Nogent-sur-Marne, dans la chapelle privée de l'oncle de sa femme, par un chanoine de Notre-Dame. Il est vrai que ce mariage est probablement mal vu par la famille de la mariée, qui compte nombre de libraires proches des jansénistes³⁸. La dispersion après 1762, des ex-jésuites dans les

33 D. Roche, « La religion d'un homme ordinaire », art. cit.

34 Ségolène de Dainville-Barbiche, *Le clergé paroissial de Paris de 1789 à janvier 1791. Répertoire biographique*, Paris, Klincksieck, 1992, p. 30-33 : 253 des 716 prêtres sont originaires du diocèse de Paris soit 35 % ; L. Croq « L'entrée en religion, entre choix familial et vocation, l'exemple des fils de la bourgeoisie parisienne au XVIII^e siècle », dans A. Boltanski et M.-L. Copete (éd.), *L'Église des laïcs, XVI^e-XX^e siècle*, Madrid, Casa Velasquez, à paraître.

35 *Journal de Paris*, 41, 10 février 1779, p. 163 (mariage Molé de Champlâtreux-Lamoignon) et 123, 2 mai 1788, p. 543 (mariage Caumont-Lamoignon). Marcel Marion, *Le garde des Sceaux Lamoignon et la réforme judiciaire de 1788*, Paris, Hachette, 1905 ; Xavier Raduget, « La carrière politique de l'abbé Maury de 1786 à 1791 », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 1912, p. 505-515.

36 Paula Hoesl, *Madame Molé de Champlâtreux (Marie-Louise-Élisabeth de Lamoignon), fondatrice des Sœurs de la Charité de Saint-Louis*, Paris, Éditions SPES, 1959.

37 N. Lyon-Caen, *La Boîte à Perrette*, op. cit., p. 251-252 ; Auguste Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire. Errata et supplément*, 2^e éd., Paris, Plon, 1872, p. 1079.

38 Arch. dép. Val-de-Marne, 1Mi288, registre paroissial de Nogent-sur-Marne, vue 12/193, 7 août 1770,

aumôneries de couvents ou d'hôpitaux, ou même dans les cures de campagne, offre de nouvelles possibilités³⁹. Parallèlement, pour les familles attachées au jansénisme, mais dont la paroisse a été « épurée », le recours à un prêtre de la banlieue s'impose : les curés appelants de Savigny-sur-Orge et Chilly attirent notamment de nombreux fidèles⁴⁰. Certains y meurent et y sont enterrés, comme Marie-Louise de Joncoux en 1781⁴¹.

Au fond, l'enjeu n'est rien moins que la validité du sacrement. Les dévots parisiens les plus proches des jésuites considèrent les jansénistes comme des hérétiques. Le journal janséniste clandestin, les *Nouvelles ecclésiastiques*, brocarde ces « incommunicans » aux tendances donatistes qui refusent de communier auprès de leurs curés, partisans de l'appel, et

« se sont crus obligés [entre 1726 et 1729] d'aller à Pâques jusqu'à quarante lieues de Paris, pour satisfaire à l'obligation que l'Eglise impose aux Fideles dans ce saint tems, sans se combattre eux-memes, entendre la Messe ni les Dimanches ni les Fêtes [...]. C'est sur ce principe enfin qu'ils contracteront bientôt des mariages clandestins, pour ne pas communiquer avec l'hérétique notoire, ou avec son *communicateur* ». ⁴²

La spiritualité des fidèles s'exprime cependant de façon plus tranchée pour les actes qui débordent la vie sacramentelle. Les plus pieux ont un directeur de conscience qu'ils choisissent librement ; c'est une des rares fonctions cléricales affranchie de toute contrainte spatiale, sous réserve d'approbation du prêtre par l'autorité épiscopale. L'abbé Grisel (1703-1787), le confesseur de Maignan de Savigny (et son exécuteur testamentaire désigné), dirige aussi l'archevêque lui-même tout comme une femme de chambre de la reine Marie Leczinska, proche du duc de La Vauguyon lequel réunissait « souvent les personnages les plus distingués qui tenaient encore [sous Louis XVI] à l'ordre des jésuites »⁴³.

SE PASSER DE PRÊTRE

Mais dans un siècle où l'anticléricisme prend une ampleur croissante, les jansénistes, une partie des conformistes et même certains dévots rejettent la médiation cléricale de

mariage de Pierre Jacques Antoine Rotrou et Marie Adélaïde Ravault (dans la chapelle de l'imprimeur Lemercier par Bonaventure Thierry, chanoine de Notre-Dame). Henry Légier-Desgranges, *Du jansénisme à la Révolution : Madame de Moysan et l'extravagante affaire de l'Hôpital général, 1749-1758*, Paris, Hachette, 1954.

³⁹ Philippe Lécivain, « Une prosopographie des ex-jésuites parisiens (1762-1848) », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et méditerranée modernes et contemporaines*, 2014, 126-1, URL : <http://mefrim.revues.org/1670>.

⁴⁰ N. Lyon-Caen, *La boîte à Perrette, op. cit.*, p. 206-213.

⁴¹ AD 91, 4^e 585, 29 mars 1781 ; AN, MC, LXXIII, 230, 6 avril 1781, testament.

⁴² *Nouvelles Ecclésiastiques*, 17 juin 1738.

⁴³ *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette, reine de France et de Navarre [...] par Madame Campan*, Paris, Baudouin frères libraires, 1822, t. 1, p. 119-120.

manière plus ou moins aigüe. Ce rejet plus ou moins clairement exprimé n'est du reste pas propre à la capitale, marquant aussi certaines zones rurales⁴⁴. Cette perte de confiance amène d'ailleurs à questionner autrement la baisse des demandes de messes dans les testaments : classiquement interprétée comme un affaïssement de la croyance, elle est aussi, sinon surtout, une crise de la médiation des prêtres. Les jansénistes, hommes et femmes, développent des pratiques souvent autonomes par rapport au clergé, particulièrement dans le domaine charitable. Quand ils ne donnent pas de l'argent aux pauvres personnellement, ce sont des laïcs qu'ils chargent de le distribuer. Les jansénistes exercent ainsi volontiers leur action dans le cadre des compagnies de charité paroissiales, qui affirme franchement leur autonomie : la défiance se marque par une exclusion explicite du curé de la gestion des legs pieux au profit des assemblées⁴⁵.

La différence avec les dévots cléricaux qui privilégient encore le rôle de guide du curé n'en est de prime abord que plus frappante. Maignan de Savigny lègue 1 000 lt aux pauvres de la paroisse de son décès dont 500 seront remises au curé « pour les leur répartir à son choix [...] et 500 livres seront confiées ~~à la trésorière des pauvres~~ par choix de Mr le curé ou à la supérieure des pauvres ou à la supérieure des sœurs de la charité »⁴⁶. Même les biffures de Maignan font sens, lui qui a une grande confiance envers les prêtres, les religieux et les religieuses qu'il connaît, réclamant de nombreuses messes à « Mrs les curés de Mormant en Brie, [de] Sanois près d'Argenteuil, [de] St Brisson, de St-Laurent-de-Gien si c'est toujours Mr Erard ou Mr Boullier son successeur, de Mrs les curés de St-Martin et de St Firmin près St Brisson et Brière » mais aussi au couvent de Sainte-Aure, aux ermites du Mont-Valérien, à Senard, au couvent de la rue des Postes, aux ermites de Grosbois, aux Carmélites de Nevers et de Riom. Les dévots sollicitent également volontiers les ecclésiastiques comme témoins d'un sacrement : Mlle Ravault se marie en présence de trois prêtres. Ils les choisissent comme parrain : l'avocat aux conseils Antoine-Jacques Perin, « héros du parlement actuel », selon Hardy en aout 1771, c'est-à-dire un partisan de la réforme Maupeou, désigne pour son fils l'abbé Maury, alors vicaire général de Lombez, thuriféraire du feu Dauphin, grand ami des jésuites, et auteur, cette même année, d'un éloge de Fénelon⁴⁷.

Tous les dévots ne sont pourtant pas proches du clergé. Les marguilliers qui

44[□] Dominique Julia, « Déchristianisation ou mutation culturelle ? L'exemple du Bassin Parisien au XVIII^e siècle », dans M. Cassan, J. Boutier, N. Lemaître (dir.), *Croyances, pouvoirs et société. Des Limousins aux Français. Études offertes à Louis Pérouas*, Treignac, Éditions Les Monédières, 1988, p. 185-239.

45[□] N. Lyon-Caen, *La Boîte à Perrette*, op. cit., p. 404-421.

46[□] AN, MC, XX, 744, 24 février 1790, testament de Maignan de Savigny, op. cit.

47[□] AN, LH/2100/50, dossier de Légion d'honneur avec extrait des registres des baptêmes de St-Cosme ; Jean-Sifrein Maury, *Éloge de François de Salignac de La Motte-Fénelon, archevêque-duc de Cambrai*, Paris, Ve Regnard, 1771.

s'opposent vivement à Bouillerot, le curé de St-Gervais dans les années 1770, se rattachent politiquement au camp antiparlementaire et spirituellement au milieu dévot⁴⁸. Mais ils s'opposent (vainement du reste) à l'accroissement des pouvoirs du clergé.

Les anciennes et nouvelles dévotions des Parisiens

SAINTS ANCIENS ET NOUVEAUX

Si l'attitude des fidèles vis-à-vis des ecclésiastiques constitue un bon marqueur des différences spirituelles, certaines pratiques traditionnelles sont aussi discriminantes. Les saints anciens continuent d'être honorés, mais non sans clivages sociologiques ou spirituels. Geneviève est une thaumaturge pour les gens du peuple qui viennent à l'abbaye faire froter leur chemise sur sa châsse⁴⁹. Les riches marchands peuvent quant à eux honorer la sainte en devenant un des 40 porteurs de cette châsse. Celle-ci ne sort certes plus en procession depuis 1725, mais la confrérie se réunit régulièrement, dont deux fois par an pour banqueter dans l'abbaye⁵⁰. L'augmentation du droit d'entrée montre qu'elle ne rencontre pas de problème de recrutement, même si, à partir des années 1770, un léger déclassement sociologique est sensible vers des marchands appartenant à des corps exclus de la notabilité.

Si l'intercession de Geneviève englobe tous les Parisiens, il est des saints dont le culte n'est pas unanimement partagé. Côté janséniste, le culte du diacre Paris se prolonge tout au long du XVIII^e siècle : il suscite encore une belle affluence dans l'église de St-Médard le jour de sa fête au milieu des années 1780⁵¹. Chez les dévots, plusieurs dévotions nouvelles sont introduites, comme le Sacré Cœur de Jésus et de Marie ou sainte Jeanne de Chantal béatifiée en 1751 et canonisée en 1767. La paroisse St-Médard devient terre de mission pour son culte : Davignon, substitut du procureur général du parlement Maupeou, fait construire dans sa chapelle une très belle châsse pour les reliques de Jeanne de Chantal dont il a hérité⁵². Le soutien que l'archevêque accorde à ces nouveaux cultes se traduit par des fêtes et des processions, mais leur succès est inégal. Le culte du Sacré Cœur se diffuse sous la forme de confréries dans les couvents (Ste-Aure, Visitandines) et les paroisses : dès les années 1750 à

48¹ Louis Brochard, *Histoire de la paroisse de Saint-Gervais*, Paris, Firmin-Didot, 1950, p. 230-246.

49¹ Philippe Boutry et Françoise Le Hénand, « Pèlerins parisiens à l'âge de la modernité administrative », dans P. Boutry, P.-A. Fabre et D. Julia (dir.), *Rendre ses Vœux. Les identités pèlerines dans l'Europe moderne (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2000, p. 401-437.

50¹ Édouard Pinet, *La compagnie des porteurs de la châsse de Sainte Geneviève, 1525-1902*, Paris, Roger et Chemoviz, 1903, p. 232-239.

51¹ Nicolas Lyon-Caen, « Un "saint de nouvelle fabrique". Le diacre Paris (1690-1727), le jansénisme et la bonneterie parisienne », *Annales. HSS*, 2010, p. 613-642.

52¹ S.-P. Hardy, *Mes loisirs, op. cit.*, t. 2, p. 553-554 (1^{er} mai 1772).

St Laurent et St Sulpice puis sous la forme de fêtes dans les années 1770 à St-André des Arts, avant de disparaître avec le retour des anciens magistrats⁵³. Aucune dévotion ne rassemble finalement tous les fidèles, la dispersion des cultes et l'absence d'homogénéité des pratiques aggravant cette disparité du milieu dévot.

RÉINVENTER DES LIEUX / PÔLES INSTITUTIONNELS

Des groupes de fidèles investissent des structures, le plus souvent confraternelles, pour en faire des regroupements plus ou moins affranchis de la tutelle épiscopale. La confrérie de St-Yves, fondation médiévale rassemblant barreau et procureurs, est monopolisée au XVIII^e siècle par les jansénistes. Dans les années 1780, elle regroupe 25 confrères, quinze anciens avocats et dix « notables citoyens de la capitale », souvent libraires, et se décrit comme une « libre assemblée de citoyens qui, ayant construit à leurs frais et sur leur terrain une chapelle pour leur usage continuent de la faire desservir par des prêtres amovibles ». Les membres se placent sous la direction spirituelle, « purement honorifique », d'un abbé et se choisissent un « prêtre desservant »⁵⁴.

Côté dévot, indépendamment des congrégations jésuites, les confréries investies semblent plus nombreuses, à moins que les sources ne soient plus riches grâce à la surveillance du parlement de Paris qui identifie en 1760 quatre types de confréries suspectes : celles placées « sous l'invocation de la Très-Sainte Vierge », celles qui « ont pour objet la Dévotion du saint Esclavage » de la Vierge ou sont « sous le titre de Dévotion au Sacré Cœur de Jésus » et enfin les congrégations dites de la Croix. Si les confréries du Sacré Cœur « n'autorisent pas les réunions des fidèles », il n'en est pas de même des autres⁵⁵. La congrégation mariale de la paroisse St-Séverin, « érigée dans la chapelle du collège de Tours », rue Serpente, puis transférée dans l'église de St-Julien-le-Pauvre en 1774 pour des raisons d'accessibilité, appelle ses membres à des « exercices spirituels » collectifs par des affiches placardées aux portes des églises de Paris⁵⁶. Elle les invite aussi à se rendre au Mont-Valérien pour les fêtes de la Croix (l'Invention le 3 mai et l'Exaltation le 14 septembre)⁵⁷. Le

53 D. Garrioch, « Les confréries religieuses », art. cit., n.56 en compte 11 dédiées à cet objet ; S.-P. Hardy, *Mes loisirs, op. cit.*, t. 2, p. 581-583 (4 et 5 juin 1772), t. 4, p. 605 (15 juin 1776) et t. 5, p. 323 (18 janvier 1778). Marie Hélène Froeschlé-Chopard, « Aspects et diffusion de la dévotion du Sacré-Cœur au XVIII^e siècle », *Mélanges de l'École Française de Rome, Italie-Méditerranée*, 112, 2000, p. 737-784.

54 N. Lyon-Caen, *La boîte à Perrette, op. cit.*, p. 494-495.

55 D. Garrioch, « Les confréries religieuses.. », art. cit.

56 *Arrêt de la Cour de Parlement, concernant les associations, congrégations & confrairies*, 18 avril 1760.

57 L'abbé de Pontbriand, « prêtre, agrégé du Mont Valérien » publie en 1745 un *Pèlerinage du Calvaire sur le Mont Valerien*, « ouvrage très-utile pour les confrères de la Croix » d'après le *Manuel à l'usage des paroissiens*

public, nombreux, semble plutôt populaire, ce qui nuance l'idée d'un affaiblissement du sentiment religieux chez les plus modestes⁵⁸.

Car les alentours de Paris offrent des lieux dont la sacralité attire encore. Si les jansénistes se sont brièvement approprié l'ermitage du Mont-Valérien, celui-ci est devenu dès les années 1740 un pôle dévot, occupé par une communauté d'une quarantaine de prêtres en 1790. Certains n'y font que des retraites, comme l'abbé Estienne, curé de St-Martin qui y dispose d'une chambre meublée : il est le frère d'un des futurs leaders du ralliement du barreau à Maupeou (Henri-Isaac)⁵⁹. D'autres tissent des relations privilégiées avec quelques fidèles : l'abbé Aubry qui y demeure reçoit un legs du fort pieux commissaire Regnard⁶⁰. Si bien que des bourgeois choisissent le Mont comme lieu de sépulture : le 12 avril 1772, l'ancien secrétaire du roi Joseph-Guillaume Causse, décédé à Suresnes, choisit d'être transporté dans la chapelle des ermites⁶¹. Il avait du reste été un des témoins de la présentation à l'église de Suresnes avant son inhumation au couvent de Ste-Aure du corps d'Aubert de Tourny, ancien intendant de Bordeaux⁶², que Maignan de Savigny avait pris pour guide spirituel depuis 1748, le considérant comme un quasi saint.

REPLIS SUR LE PRIVÉ ?

Transformer son domicile en lieu de dévotion constitue une autre option, faisant de la famille l'espace privilégié de circulation des objets pieux, telles que les reliques. Dans les années 1780, le premier président de la chambre des Comptes, Nicolai, lègue à sa fille la comtesse de Tillières, le portrait d'un jésuite, le père Griffet, et « deux petites bagues dans lesquelles on a enfermé du bois de la Vraie Croix »⁶³. Les jansénistes se transmettent quant à

de Saint-Sulpice, pour le pèlerinage du Mont-Valérien, Paris, Imp. de Crapart, 1790.

⁵⁸ *Nouvelles Ecclésiastiques*, 26 septembre 1774, p. 154 : « Les Associés [...] paroissent être déjà en nombre assez considérable [...]. Ce sont tous des gens du petit peuple » ; *Correspondance secrète, politique & littéraire*, t. XIV, Londres, Adamson, 1788 (14 mai 1783) : « La fête de l'*Invention de la Croix* attire une procession, presque continuelle pendant l'octave, de fidèles croyans de tout âge & de tout sexe mais non point de toute condition, car j'y ai remarqué peu ou point de dévôts titrés ».

⁵⁹ AN, MC, XXXIII, 540, 17 septembre 1761, partage des successions de Louis et de Pierre-Denis Estienne.

⁶⁰ Michel Guillot, « Un vignoble monastique. Le clos des Ermites du Mont-Valérien », *Mémoires de Paris et Île-de-France*, 1984, p. 135-155. Sur la résurgence du culte à la Restauration, Philippe Castagnetti, « Les traces de vie religieuse sur le Mont-Valérien : approche de la notion de cryptopatrimoine », *Ethnographiques.org*, 24, juillet 2012 (<http://www.ethnographiques.org/2012/Castagnetti>).

⁶¹ AD92, E-NUM-SUR-BMS-15, registre paroissial de Suresnes (1767-1776), vue 106/183, 12 avril 1772, inhumation de Joseph Guillaume Causse.

⁶² AD92, E-NUM-SUR-BMS-14, registre paroissial de Suresnes (1759-1767), vue 43/193, 16 septembre 1760, inhumation de Claude Louis Aubert de Tourny.

⁶³ A. Douilly, *La Mort chez les Nicolai*, op. cit., p. 105. La circulation des reliques dans le temps long est abordée par Robert Descimon et Nicolas Lyon-Caen, « Camper sur ses reliques. La valeur communautaire des reliques des confréries, des églises et des bourgeois à l'époque moderne », dans A. Burkardt et J. Grévy (dir.), *Reliques politiques*, Rennes, PUR, à paraître en octobre 2020.

eux volontiers des souvenirs du diacre. Dans les milieux bourgeois, qui disposent rarement de chapelles particulières, il n'est pas rare de rencontrer des oratoires. Les époux Pincemaille, des bonnetiers jansénistes de la rue St-Denis, ont aménagé une pièce du rez-de-chaussée, donnant sur la cour de l'immeuble, avec un prie-dieu, un crucifix et des gravures de dévotion⁶⁴. Les pratiques liées à ces espaces privés n'émergent que quand elles sont contestées, comme les cérémonies de jansénistes convulsionnaires interrompues par la police, ou en cas de prosélytisme trop voyant. En 1778, le curé de St-André des Arts enjoint à Mlle Limanton, sœur d'un avocat qui avait prêté serment au parlement Maupeou, de fermer l'école et l'oratoire dédié au Sacré cœur établis dans son appartement, « où l'on voyoit des cœurs d'or et d'argent » et « et une lampe brûler devant ces cœurs le jour et la nuit »⁶⁵.

Le privé n'est pas synonyme de repli sur soi. Il est aussi le lieu où s'exprime une volonté de réinvestir le « terrain » pour lutter contre la sécularisation du monde. L'importance de l'apostolat par le livre est unanimement partagée. Un secrétaire du lieutenant civil du Châtelet, veuf de la fille d'une miraculée janséniste, ouvre une classe chez lui, dans le Marais, et pourvoie les jeunes en livres pieux et en manuels scolaires⁶⁶. Maignan de Savigny charge de son côté ses exécuteurs testamentaires de gérer une banque de prêt de bons livres. Comme l'assemblée générale du clergé qui pensionne quelques ecclésiastiques pour leurs écrits, ces militants apportent aide et assistance aux gens de lettres : Maignan de Savigny soutient sa cousine Mlle Loquet, « l'auteur des *Entretiens d'Angelique de Clotilde* et autres » en lui offrant des « livres de religion et de piété au choix de M. Bouchard son confesseur et de M. le curé pour la dédommager de ce qu'elle n'a encore rien retiré de ce qu'elle a composé si utilement jusqu'à présent », souhaitant ainsi l'inciter « à continuer ce genre d'édification en ménageant plus sa santé »⁶⁷. L'abbé Pelvert, un des rédacteurs des *Nouvelles ecclésiastiques*, vit pour sa part d'une pension versée par un grand négociant orléanais très investi côté janséniste⁶⁸.

64^{AN}, MC, LXI, 450, 21 mai 1751, inv. après décès de Noël Pincemaille.

65^{S.-P.} Hardy, *Mes loisirs*, op. cit., t. 5, p. 323, 18 janvier 1778.

66^{N.} Lyon-Caen, *La Boîte à Perrette*, op. cit., p. 297 et 364.

67 Philippe Martin, « Entre méfiance et confiance : l'Assemblée du Clergé face au livre », dans M. Agostino, F. Cadilhon, J.-P. Moisset et E. Suire (dir.), *Les religions et l'information, XVI^e-XXI^e siècles*, Bordeaux, PUB, 2011, p. 303-320. Fabrice Preyat, « Marie-Françoise Loquet », dans D. Masseau (dir.), *Dictionnaire des anti-Lumières et des antiphilosophes (France 1715-1815)*, Paris, Champion, 2017, t. 2, p. 996-1001. *Entretiens d'Angelique, pour exciter les jeunes personnes du Sexe à l'amour & à la pratique de la Vertu, par Mademoiselle Loquet*, 2^e éd., Paris, Morin, 1782 : le livre s'ouvre par une épître « aux demoiselles pensionnaires des dames Miramionnes ». L'auteure est la nièce de Joseph Loquet, vicaire de la paroisse de St-Martin du Cloître (1779-1788), et une des fondatrices de la Société du Sacré Cœur de Jésus avec Madeleine Sophie Barat et Henriette Grosier.

68^C Claude Michaud, « Autour du jansénisme orléanais, ou le sucre est-il soluble dans le jansénisme ? », *Bulletin de la société archéologique et historique de l'Orléanais*, 2014, 171, p. 95-120.

La paroisse urbaine est donc devenue, dans les quartiers marchands, le territoire des jansénistes. Elle constitue un espace plutôt répulsif pour la noblesse, dans une tentative de distinction-distanciation d'avec le reste du corps social, mais aussi pour les dévots qui recherchent une médiation cléricale spécifique. La banlieue leur offre des espaces qui se prêtent à des formes d'appropriation spirituelles variées. Les pratiques des Parisiens et des Parisiennes s'inscrivent donc dans un cadre qui est subtilement ségrégué, spatialement, socialement et politiquement. Une partie d'entre eux, pour des raisons religieuses ou sociales, se détournent délibérément de la norme et de leur paroisse au profit des couvents, des chapelles seigneuriales ou des églises de campagne. Ceci n'a sans doute rien de neuf, et la relative mobilité des pôles du sacré, comme dans d'autres contextes ruraux, est fort ancienne⁶⁹.

Le milieu janséniste demeure soudé jusqu'aux années 1770 autour des communautés de notables et du parlement, les divisions provoquées par les convulsionnaires ne suscitant pas son éclatement. Le milieu dévot n'a en revanche jamais atteint cette cohérence: contrairement à ce que croient ses ennemis, il n'est polarisé ni sur les jésuites ni sur l'archevêque de Paris. Sa dispersion nuit à sa visibilité et à la possibilité d'une action collective. Mais quelles que soient les divisions « politiques » entre les fidèles, la capitale n'apparaît pas comme un lieu désinvesti spirituellement par ses habitants. Car si les sensibilités jansénistes et dévotes s'opposent sur des points théologiques fondamentaux, leurs formes dévotionnelles se ressemblent, voire se confondent parfois, en particulier dans une commune hostilité aux idées des philosophes, dans le rejet des incrédules, surtout à partir des années 1760⁷⁰: même le très janséniste Hardy donne sur ce point *quitus* à M^{gr} de Juigné, à la veille de 1789.

À cette date, de nouveaux clivages rebattent alors les cartes et font souvent oublier les choix antérieurs. La Révolution donne un second souffle à la politisation des militants religieux, dans un contexte plus marqué par l'échelle nationale où les anciens engagements sont inconnus ou privés de sens⁷¹. La constitution civile du clergé divise tant les milieux jansénistes que les dévots et installe de nouvelles fractures⁷². Les pratiques d'assistance, charité et bienfaisance, rapprochent néanmoins les hommes et les femmes des milieux autrefois opposés. Dans un raccourci saisissant, un auteur rappelle en 1798 le souvenir

⁶⁹ Angelo Torre, *Consumo di devozioni. Religione e comunità nelle campagne dell'Ancien Regime*, Venise, Marsilio, 1995.

⁷⁰ S.-P. Hardy, *Mes loisirs*, op. cit., t. 9, à paraître, 6 février 1785.

⁷¹ L. Croq, « Pour ou contre les parlements », art. cit.

⁷² Timothy Tackett, *La Révolution, l'Église, la France. Le serment de 1791*, Paris, Le Cerf, 1986 ; L. Croq, « Jansénistes et antijansénistes parisiens en Révolution », art. cit.

de ces femmes bienfaitrices qui ont honoré leur sexe, telles que [...] 2° Mesdames Quatremère et Boudet, qui ont consacré à Paris la plus grande partie de leur temps à secourir les pauvres ; 3° Thérèse-Sophie Limanton, décédée à Paris, rue Pavée Saint-André des Arts, [en l'an V], qui, n'ayant qu'un revenu infiniment modique, en employa, pendant quarante ans, la plus grande partie à instruire gratuitement de jeunes filles, et à leur inspirer des principes de religion et de vertu⁷³.

Que les unes aient été de ferventes dévotes du diacre Pâris et l'autre une ardente adepte du sacré cœur ne rentre désormais plus en ligne de compte. Ce n'est seulement une question de mémoire et d'oubli, mais aussi de reconfiguration des lieux et des engagements.

⁷³ *Essai d'un nouveau cours de langue allemande ou choix des meilleurs poèmes*, Paris, Koenig-Fuchs, Honnert, 1798, p. 46. Sur Mme Quatremère, Nicolas Lyon-Caen, « Territoire paroissial et investissement notabiliaire. Marc-Étienne Quatremère et les limites de Saint-Germain-l'Auxerrois », *Hypothèses*, 2005/1, p. 79-88.